

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/131 à 2024/153

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq décembre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Romain FYVEY – M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 décembre 2024

DELIBERATION

2024/ 132 - ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS – ACCESSIBILITE AUX SPECTACLES DE LA MAISON FOLIE BEAULIEU.

La Ville de Lomme a mis en place une politique culturelle résolument engagée. Inaugurée en octobre 2009, la Maison Folie Beaulieu est un lieu de culture et de partage entre habitants et artistes, amateurs et professionnels.

C'est un lieu de vie, de convivialité où est programmée une grande diversité de spectacles, rencontres, expositions et ateliers de pratiques artistiques autour de thématiques qui invitent constamment au voyage.

La Maison Folie Beaulieu veut être l'acteur de partenariats avec les différentes structures et associations culturelles locales ou les autres services de la Ville dans un esprit d'échanges permanents. Elle se donne également comme mission de soutenir les initiatives locales, les pratiques amateurs et de donner l'accès à la culture pour tous en maintenant une politique tarifaire volontariste.

De la même façon, la Maison Folie Beaulieu s'efforce d'attirer sans cesse plus de spectateurs et de pérenniser leur venue, tout en pariant sur de nouveaux publics. Ainsi il apparaît opportun de favoriser la découverte de cette structure par les nouveaux Lommois.

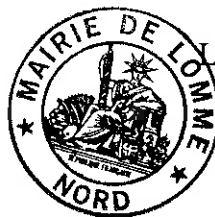
Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la remise d'une contremarque à chaque nouvel habitant lommois permettant l'émission d'un billet gratuit pour le spectacle de son choix.

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme ↗

Publié le 24 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.